
Adresse des citoyens de la commune de Sézanne (Marne), lors de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens de la commune de Sézanne (Marne), lors de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 8-9;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22472_t1_0008_0000_15

Fichier pdf généré le 09/07/2021

viendront se briser et la ligue des rois et l'ambition des traîtres; Déjà les tyrans couronnés tremblent et fuient devant les phalanges républicaines; déjà les traîtres de l'intérieur ont éprouvé que c'était en vain qu'ils s'unissaient pour troubler le bonheur du peuple. Sentinelles aussi infatigables qu'incorruptibles, il ne manquait à votre gloire que d'apprendre au monde que le peuple français ne veut plus de maître; et vous venez de manifester cette volonté, en annéantissant pour jamais cette conspiration exécrationnable d'un nouveau triumvirat. Il n'est peut-être pas encore tems de croire que votre courage ne sera plus éprouvé; mais qu'ils sachent, ces ennemis liberticides, qu'il ne sera jamais abbatu, que les dangers alimentent l'énergie dans des âmes patriotes, et qu'un français ne connaît plus de périls, quand il s'agit du salut de la République.

DUCRY l'aîné (*secrét.*), PIAT (*présid.*), BERTRAND (*secrét.*), BERNADIE (*secrét.*).

3

Le citoyen Dorotté, chargé de diriger une partie de la fête décrétée en l'honneur des martyrs de la liberté Bara et Viala, demande quelle est l'intention de la Convention pour cesser ou continuer les travaux, et à quelle heure la fête commencera.

Renvoyé au comité des inspecteurs (1).

4

Le conseil-général de la commune d'Evreux (2) remercie la Convention de l'énergie qu'elle a montrée en déjouant les projets de ces factions, qui, sous le masque de la vertu et de l'amour de la liberté, étoient au moment de perdre la République: ils jurent de ne reconnoître aucune autorité au-dessus de la Convention. Ils l'invitent à rester à son poste jusqu'après l'anéantissement des ennemis de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Applaudissements*]

[*Evreux, 12 therm. II*] (4)

Législateurs

Vous venés encore une fois de sauver la patrie. Des factieux, d'autant plus dangereux

(1) P.-V., XLII, 277.

(2) Eure.

(3) P.-V., XLII, 278. Bⁿ, 17 therm. (suppl^l); *Ann. R.F.*, n° 243 (cette gazette ajoute la sté popul. au conseil g^{al}). Mentionné par *J. Sablier* (du soir), n° 1472 et par *J. Fr.*, n° 676.

(4) C 312, pl. 1239, p. 40.

que, sous le masque des vertus et de l'amour de la liberté, ils en imposent au bon peuple français, viennent, par votre clairvoyance et votre surveillance, d'être dévoilés et mis sous le glaive de la loy.

Le conseil général de la commune d'Evreux, reconnaissant et plein d'admiration pour vos sages et étonnans travaux, et pour les mesures justes et vigoureuses que vous venés de prendre contre des scélérats de la trempe la plus inouïe, vous félicite de votre courage et jure de nouveau à la Convention nationale de ne jamais reconnaître d'autorité au-dessus de la sienne, de lui faire un rempart de leurs corps contre toute espèce de factieux, l'invite de rester à son poste jusqu'à l'anéantissement de tous les ennemis de la liberté et de l'égalité et la parfaite consolidation de la République une et indivisible... Vive la République! Vive la Convention!

CHEFDEVILLE, DELHOMME, DELAUNAY, LE CHARPENTIER, DAMIENS, CRIQUEBEUF, MELLÉ, DUCAMP, VOCELE, LE BLOND, BLANCHARD, DELESTIC, BACHELAY, VERDIERE, Vincent PELLETIER, PINCHON(?), GUERSENT, MARGUERITE, MATTAUX, VEDIE, CADIOU [et 3 signatures illisibles (dont celle du maire et de l'agent nat.)].

5

La commune de Sézanne^a, la société populaire et la commune de Villiers^b, le comité et la société populaire de Nogent-sur-Marne^c, la société populaire de Meulan^d, celles de Soissons^e, de Sucy-le-Peletier^f, expriment les mêmes sentimens (1).

a

[*Les c^{ns} composant la comm. de Sézanne (2) à la Conv.; s.d.*] (3)

Citoyens représentans

La commune de Sézanne, toujours fidèle aux principes, vient encore se rallier autour de la Convention nationale, partager son horreur pour les derniers conspirateurs qu'elle a écrasés et renouveler, en sa présence, le serment de poursuivre les tirans et les traîtres, sous quelle forme qu'ils se montrent.

Les conspirateurs seront toujours petits. La convention nationale sera toujours grande comme le peuple généreux qu'elle représente.

Les conspirateurs n'auront jamais pour soutien que le vice, pour prix que l'infâmie et la mort.

La Convention nationale aura toujours pour soutien la vertu du peuple, pour rempart les corps de tous les français et pour récompense leur amour.

(1) P.-V., XLII, 278.

(2) Marne.

(3) C 314, pl. 1 258, p. 52; Bⁿ, 17 therm. (suppl^l); *J. Sablier*, n° 1 470; *J. Paris*, n° 578; *Débats*, n° 680, 243; mention in *J. Fr.*, n° 675; *J. Lois*, n° 674; *Ann. R.F.*, n° 242.

Représentans du Peuple, maintenez dans ce sanctuaire la liberté des opinions; le bonheur public en dépend.

C'est le vœu des citoyens composant la commune de sézanne, qui ne cessent de répéter : Vive la République; Vive la Convention Nationale; à l'échafaud, tous les ambitieux, tous les tyrans et leurs complices.

[suivent environ 175 signatures.]

[Applaudissemens unanimes]

b

[*La sté popul. et toute la comm. de Villiers-le-Bel* (1) *aux représentans du peuple françois; s.d.*] (2).

Citoyens Représentans

Un monstre pétri de vices et couvert de vertus; un nouveau Catilina souilloit encore il y a quelques jours l'enceinte sacrée de la justice et des loix. il osoit proférer des blasphèmes contre la liberté dans un langage d'autant plus dangereux qu'il ne paroissoit être que l'effusion d'un cœur vivement pénétré de la plus tendre sollicitude pour le salut de la patrie. fort de la confiance sans borne d'une nation grande et généreuse, il crut qu'il ne devoit plus calculer qu'avec son ambition; et son front déjà rayonnant de l'arrogance dictatoriale, il s'apprêtoit à donner le signale de la ligne de démarcation sans laquelle, disoit-il, un peuple ne scauroit être heureux; et quelle étoit cette ligne de démarcation ? la servitude la plus honteuse d'un côté, et, de l'autre, la tyrannie la plus odieuse, soutenue d'une poignée de scélérats et de factieux. ce dictateur en spéculation, entouré de sa horde spadassine, osoit imposer silence à la vérité, et le mensonge seul et la fourberie avoit droit de se faire entendre. mais une main hardie a déchiré le voile, et, tout à coup, digne [s] représentans, vous avez, par le plus sublime élan, sauvé encore une fois la république : vous avez crié justice contre les traîtres et cette voix puissante de la patrie a retentit dans tous les coeurs. les traîtres ont été punis et le peuple, émerveillé de la fermeté de ses représentans, s'est empressé de leur donner les témoignages les plus sensibles d'une confiance qu'il n'ont jamais cessé de mériter... pour nous, que quelques lieues de distance privent de l'avantage de partager vos dangers, nous venons vous témoigner combien la société populaire de Villiers-le-Bel et toute la commune a frémi d'indignation en apprenant que c'étoit sur les corps ensanglantés de la représentation nationale que l'infâme Robespierre prétendoit élever un nouveau trône à la tyrannie. elle nous a député vers vous pour vous féliciter d'avoir déployé un caractère bien digne des représentans du peuple françois. elle vous renouvelle, par notre organe, le serment de n'avoir point d'autre devise que

celle [de] vivre libre ou mourir, vive la République, vive la Convention.

LASSIMONIE (*présid.*), BARBIER (*ex-secrét.*),
HIERRE (?).

c

[*Le c. de surv. et la sté popul. de Nogent-sur-Marne* (1) *à la Conv.; s.d.*] (2)

Citoyens représentans

Une des plus violentes secousses qu'ait éprouvé la république s'est manifestée dans la journée du 9 de ce mois. l'orage s'étoit formé au sein même de la Convention. la Municipalité de Paris recéloit des conjurés. le chef de la force armée partageoit cet affreux complot. la Convention, la France entière, étoit trompée sous le masque du patriotisme. Bientôt, grâce au génie tutélaire de la France, la conspiration a été aussitôt étouffée que découverte, et les conspirateurs l'ont payé de leur tête. Votre activité, votre surveillance, le mépris de la mort même ont sauvé la patrie et la liberté. Continuez, vertueux représentans, continuez vos glorieux travaux. toutes les communes de la république vous appellent à l'immortalité !

Restez, courageux deffenseurs de la patrie, restez, toujours fermes à votre poste; Vous trouverez sous vos pas la municipalité, le comité de surveillance et la société populaire de Nogent-sur-Marne, qui, tous d'un commun accord, viennent vous jurer, en face de l'Être suprême, de verser pour vous jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Vive la République. Vive la Convention.

LEQUESNE (*maire*), BARILLIET (*off. mun.*),
JOUETTE, GARY (*notable*), DIOT, DUCHEMIN,
Louis-M. DUPONT, LAHENNIE [et une signature
illisible].

d

[*La municipalité et le c. de surv. de Meulan* (3) *à la Convention; s.d.*] (4)

Législateur[s]

Vous qui avez tant de fois sauvé la liberté, écoutez la société populaire et les canonier[s] de Meulan qui vous apportent des actions de grâce et des armes. Ces armes que l'exécration Henriot appelloit de parade, suffiront, comme elles l'ont fait sous Ypres, à exterminer les ennemis de la patrie et les vôtres. Le premier mouvement qui nous a agité a été celui de nous lever, et, réunis au corps des jeunes deffenseurs qui se forment à Meulan, venir vous offrir nos bras pour punir les coupables, et notre corps pour servir de rempart contre les assassins. Une réflexion de sagesse nous a fait préférer de vous

(1) Seine-et-Marne.

(2) C 314, pl. 1 258, P. 51; *J. Sablier*, n° 1 470. Mention dans *J. Paris*, n° 578; *Débats*, n° 680, 243; *Bⁿ*, 17 therm. (suppl¹).

(3) Seine-et-Marne.

(1) Seine-et-Marne.
(2) C 314, pl. 1 258, p. 54; *J. Sablier*, n° 1470 (extrait cité sans mention de nom de commune). Mention in *Bⁿ*, 17 therm. (suppl¹); *J. Fr.*, n° 675; *Ann. R.F.*, n° 242.

(4) C 312, pl. 1 239, p. 37; *Bⁿ*, 17 therm. (suppl¹); *C. Eg.*, n° 713; *Ann. patr.*, n° DLXXIX; *J. Sablier*, n° 1 470, *J. Paris*, n° 578; *Débats*, n° 680, 243.